

Panel Cohérence et politique

Animation

Antoine
Genest-Grégoire
CFFP. UdeS



Avec

Paule Halley
(Université Laval)

Corinne Gendron
(UQAM)

Alain Webster
(Comité cons. sur les
chang. clim., UdeS)

Paul Lanoie
(ex-commissaire au dvt
durable HEC Montréal)



Coordination
internationale

Concertation et actions
des entreprises

Fonds d'électrification et
de chang. climatiques

Cohérence des politiques
gouvernementales

Intégrer le développement durable : de la fiscalité aux finances publiques



Journée de réflexion

13 juin 2024

Panel Cohérence et politique

Paule Halley
(Université Laval)



Le développement durable et le droit international de l'environnement

Journée de réflexion 2024

Intégrer le développement durable : de la fiscalité aux finances publiques

Paule Halley

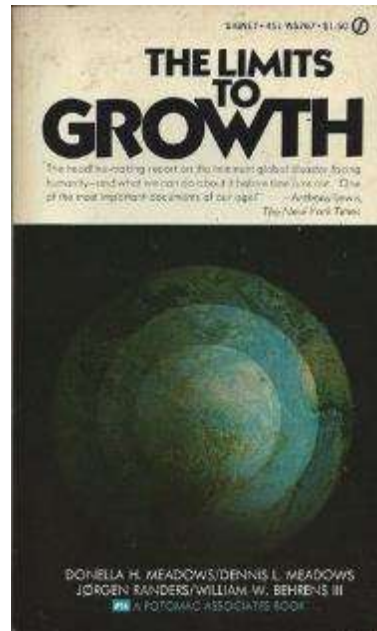
Professeure titulaire

Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement

Faculté de droit, Université Laval



Le DD : un nouvel objectif de développement



Le rapport a fait état des risques de catastrophe environnementale et économique liés à la quête de croissance à partir des ressources limitées de la planète.

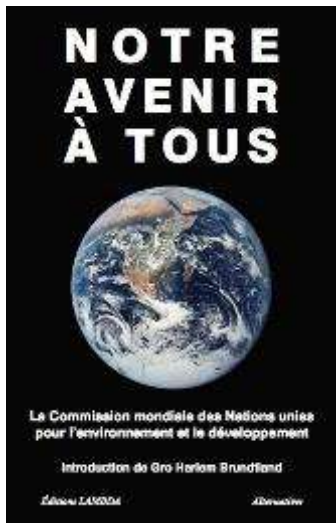
Un appel à changer de cap.



Le DD : un nouvel objectif de développement

« Pour assurer la pérennité du développement [for development to be sustainable], il faut tenir compte des facteurs sociaux et écologiques, ainsi que des facteurs économiques »

Stratégie mondiale de la conservation - La conservation des ressources vivantes au service du développement durable, IUCN, 1980, par. 3 (principe d'intégration)



« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs »

Rapport Brundtland, *Notre avenir à tous*, 1987, p. 51 (principe d'équité intra et intergénérationnelle)

Le DD et le droit international

L'objectif du DD fut maintes fois réaffirmé par la communauté internationale :

Déclaration sur l'environnement et le développement, Sommet de Rio, 1992

Convention sur la diversité biologique, 1992

Convention cadre sur les changements climatiques, 1992

Protocole de Kyoto, 1997

Accord de Paris, 2015

Convention sur la désertification 1992

Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce, 1994

Accord de libre-échange nord-américain entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, 1994

Programme de développement durable à l'horizon 2030

Etc.

Le DD et le droit international

Le DD se réalise à travers la mise en œuvre d'une série de principes directeurs qui sont sous-jacents à la réalisation d'un développement qui soit durable.

Ces principes explicitent :

sa finalité : le droit de vivre dans un environnement sain

ses conditions de réalisation : les principes inhérents

les moyens de sa mise en œuvre : les principes opérationnels.



Le DD en droit international

La finalité du DD

Principe 1, *Déclaration sur l'environnement et le développement* (Rio, 1992)
:

« Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature »



Le DD et le droit international

Les principes inhérents au concept de DD

Déclaration sur l'environnement et le développement (Rio,1992), principes 3 et 4.

principe d'équité intra et intergénérationnelle

« Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures ».

principe d'intégration

« Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément ».

Le DD en droit international

Les principes opérationnels du DD traduisent les moyens de sa mise en œuvre :

L'intégrité environnementale :

- prévention
- précaution
- études d'impact
- non-régression

L'équité sociale :

- participation
- subsidiarité
- respect des droits fondamentaux
- responsabilités communes mais différenciées

L'efficacité économique :

- imputabilité et responsabilisation
- pollueur-payeur
- éliminer les modes de production et de consommation non viables

Le DD au Canada

Les principes du DD guident les interventions de l'État.

- **Le législateur**, qui les introduit dans ses lois;
- **L'exécutif**, dans ses règlements, stratégies, ses plans et ses politiques;
- **Le judiciaire**, dans l'interprétation des lois et la détermination des litiges.
- **Les autres auteurs** : entreprises, municipalités, écoles, citoyens, etc.

- Loi sur le développement durable
 - Loi sur la qualité de l'environnement
 - Loi sur la conservation du patrimoine naturel
 - Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier
 - Loi sur les mines
 - Loi visant l'augmentation du nombre de véhicules automobiles zéro émission
 - Loi sur la tarification de la pollution causée par GES
 - Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité; etc.
-
- Stratégies fédérale et provinciale de DD
 - Stratégie québécoise de mobilisation pour l'action climatique 2022-2027
 - Stratégie nationale d'adaptation du Canada
 - Plan québécois pour une économie verte 2030
 - Plan de réduction des émissions du Canada pour 2030
 - Politique québécoise de mobilité durable – 2030; etc.

Le développement durable et le droit international de l'environnement

Journée de réflexion 2024

Intégrer le développement durable : de la fiscalité aux finances publiques

Paule Halley

Professeure titulaire

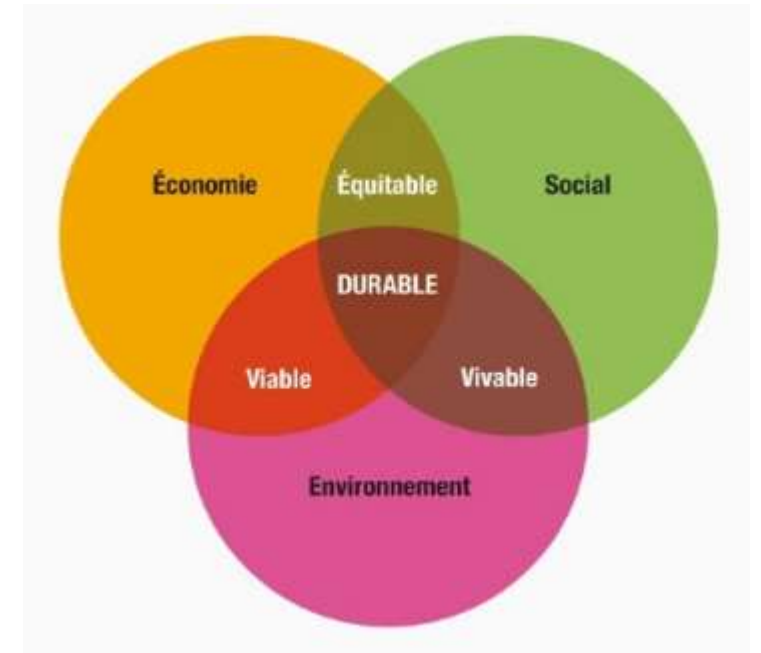
Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement

Faculté de droit, Université Laval



Le DD en droit international

- Le principe d'intégration



Intégrer le développement durable : de la fiscalité aux finances publiques



Journée de réflexion

13 juin 2024

Panel Cohérence et politique

Corinne Gendron
(UQAM)

Concertation et actions des entreprises



Intégrer le développement durable : de la fiscalité aux finances publiques




Journée de réflexion

13 juin 2024

Panel Cohérence et politique

Alain Webster
(Comité consultatif sur les changements climatiques, UdeS)





Une tarification carbone juste, mais pas juste une tarification carbone

Journée de réflexion CFFP 2024.
Intégrer le développement durable : de
la fiscalité aux finances publiques
11 juin 2024

Alain Webster
Professeur, École de Gestion,
Université de Sherbrooke
Président du CCCC
Gouvernement du Québec

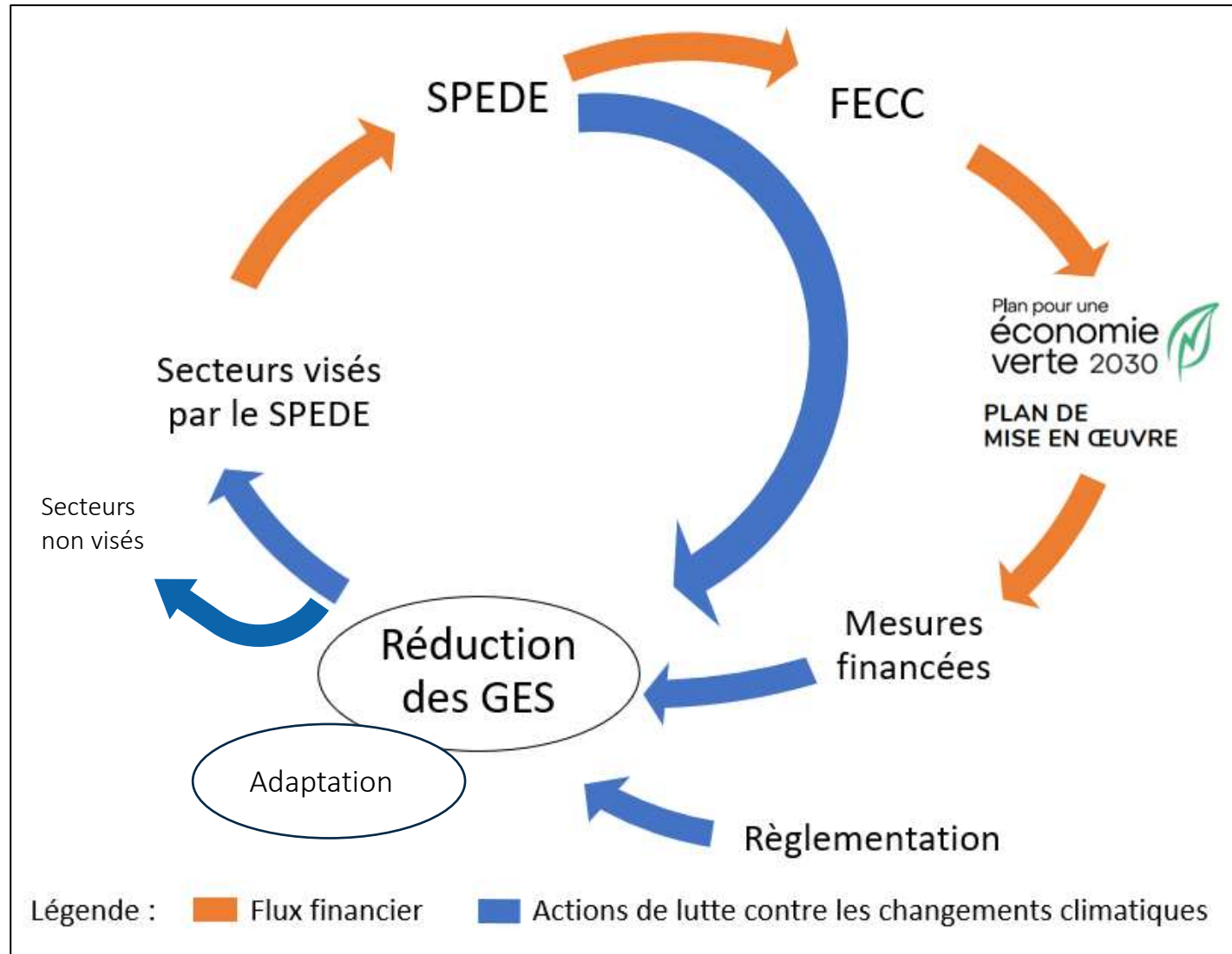
Introduction

- Le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE) a été déployé au Québec en 2013 et lié à celui de la Californie;
- Ce système, à la base de la tarification carbone au Québec, constitue l'une des principales mesures de l'action climatique du gouvernement;
- Élaboré, déployé et mis en œuvre au cours de la dernière décennie par des gouvernements dirigés par trois partis politiques différents, il illustre la cohérence historique de l'action de l'État québécois dans la lutte contre les changements climatiques et sa capacité d'innovation;
- Il permet également d'inscrire le Québec parmi les États qui ont résolument opté pour la mise en place de cette politique publique fondamentale en matière de lutte contre les changements climatiques, la tarification carbone;
- Mais dix ans après le déploiement du SPEDE, une mise à jour s'impose pour rendre ce système encore plus performant, prendre en compte l'accroissement de l'ambition climatique et accélérer la contribution du système à la décarbonation de la société québécoise.

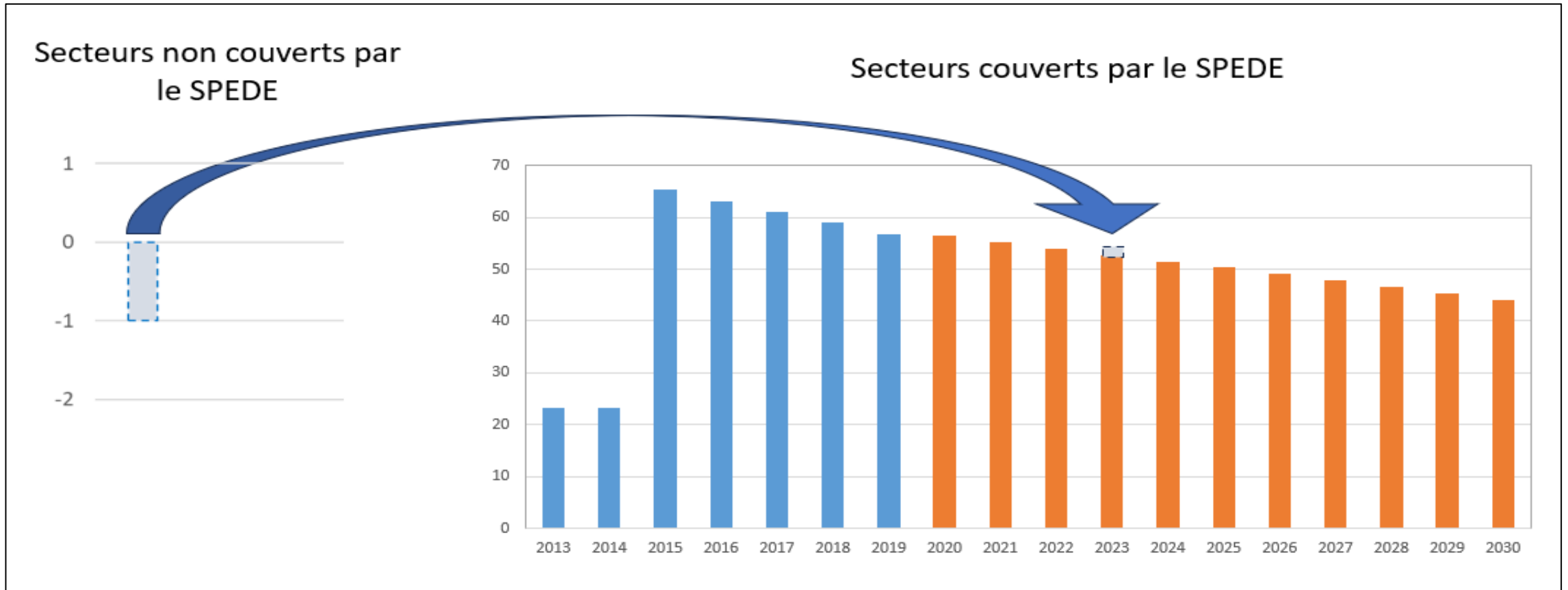
Quelques caractéristiques fondamentales

- De 2013 à mai 2024, la vente aux enchères effectuée dans le cadre du SPEDE a généré des revenus de 9,2 milliards \$ dédiés à la lutte contre les changements climatiques;
- Une démarche qui couvre près de 80% des émissions du Québec;
- Un système intégrant une allocation gratuite pour les grands émetteurs industriels et une vente aux enchères pour les distributeurs de combustibles et carburants, mécanisme de marché déterminant la valeur des droits d'émission;
- Un plafonnement des émissions se traduisant au Québec par la réduction du nombre de droits d'émission de 65 à 44 millions entre 2015 et 2030;
- Un design du système contribuant à réduire les coûts, comme la mise en œuvre de crédits compensatoires, la liaison avec la Californie ou les allocations gratuites.

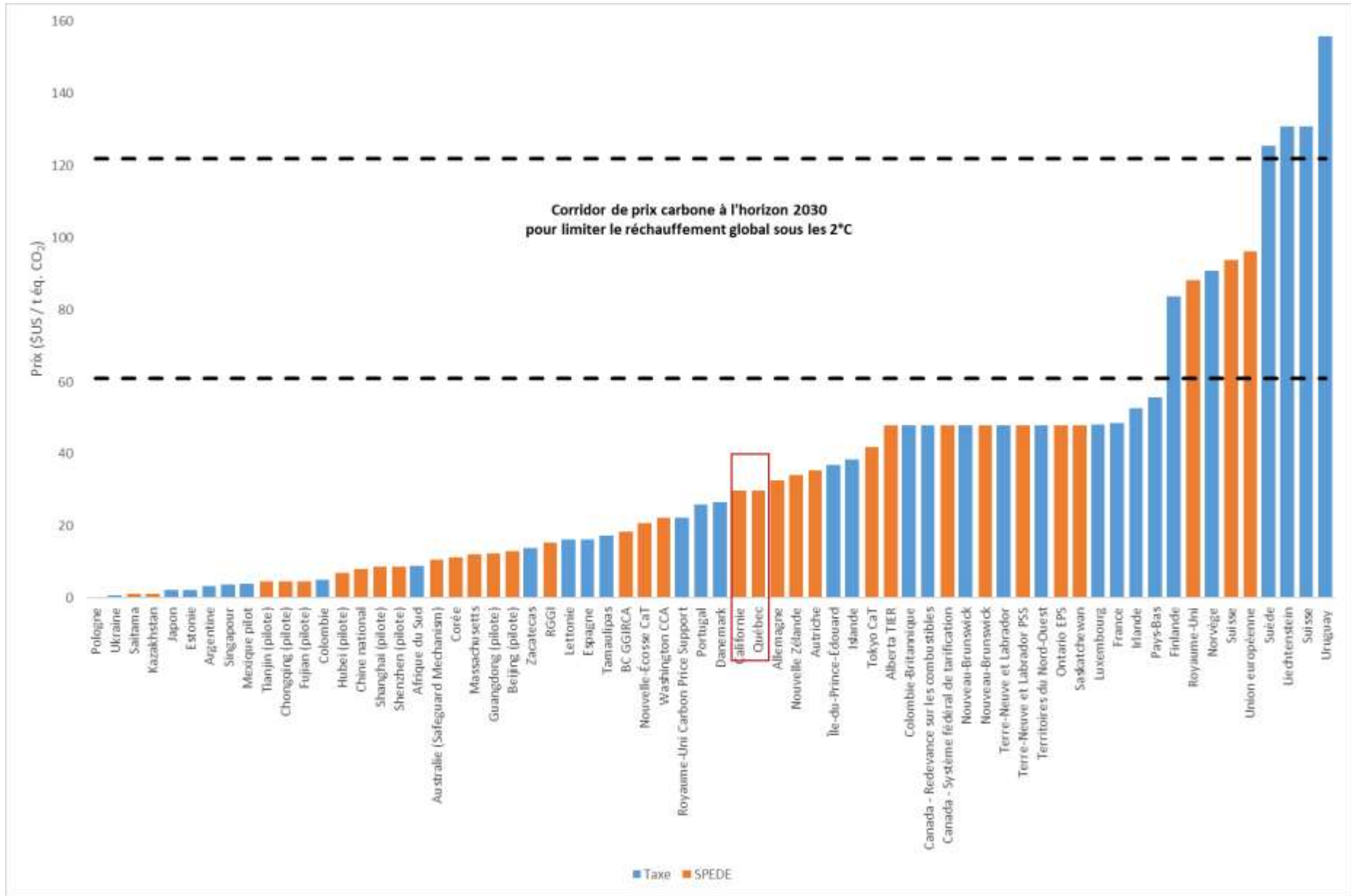
Le SPEDE au cœur de l'action climatique québécoise



Plafonnement des droits d'émission et crédits compensatoires



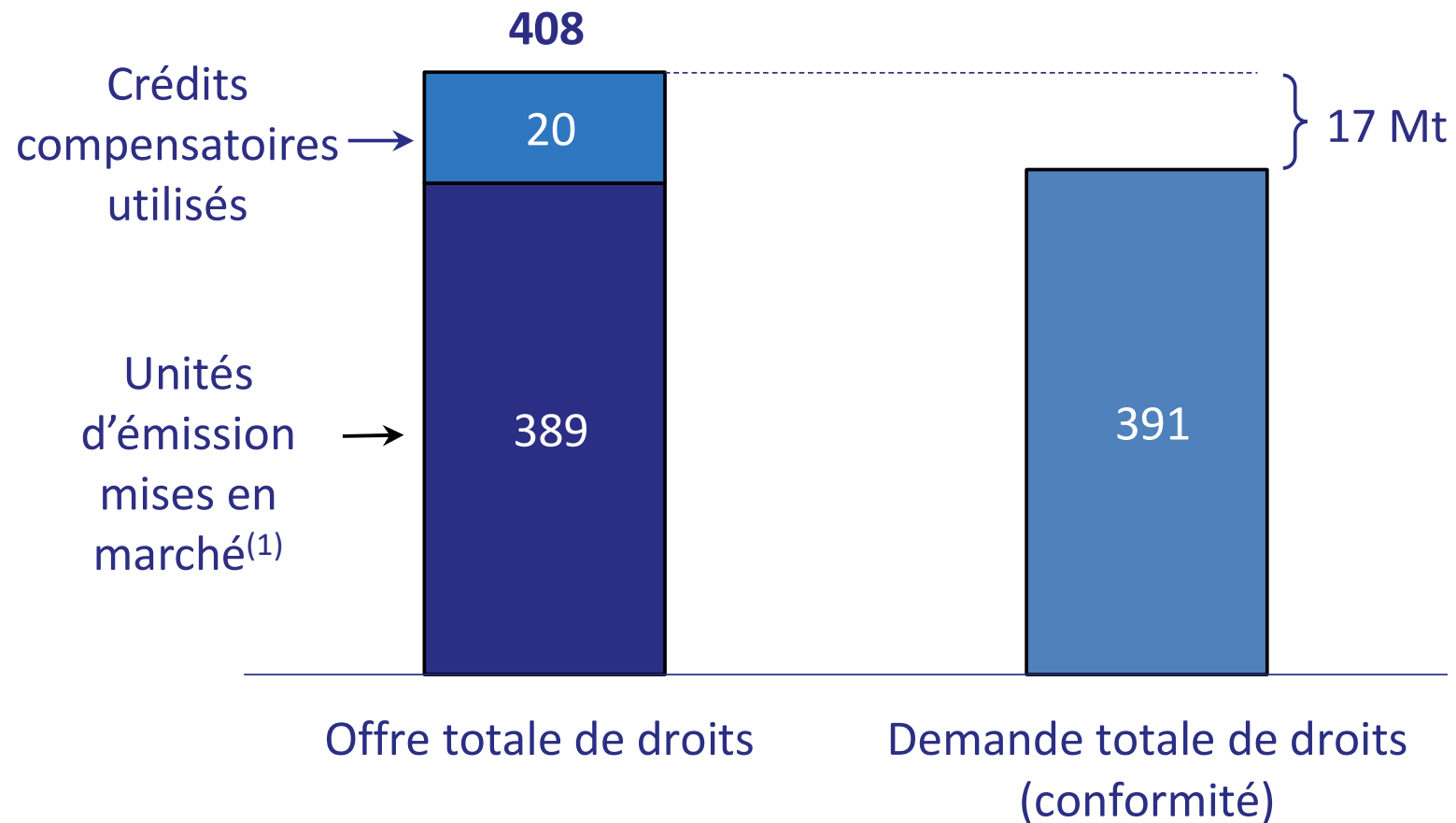
Une tarification relativement faible



Source : Banque mondiale, 2023

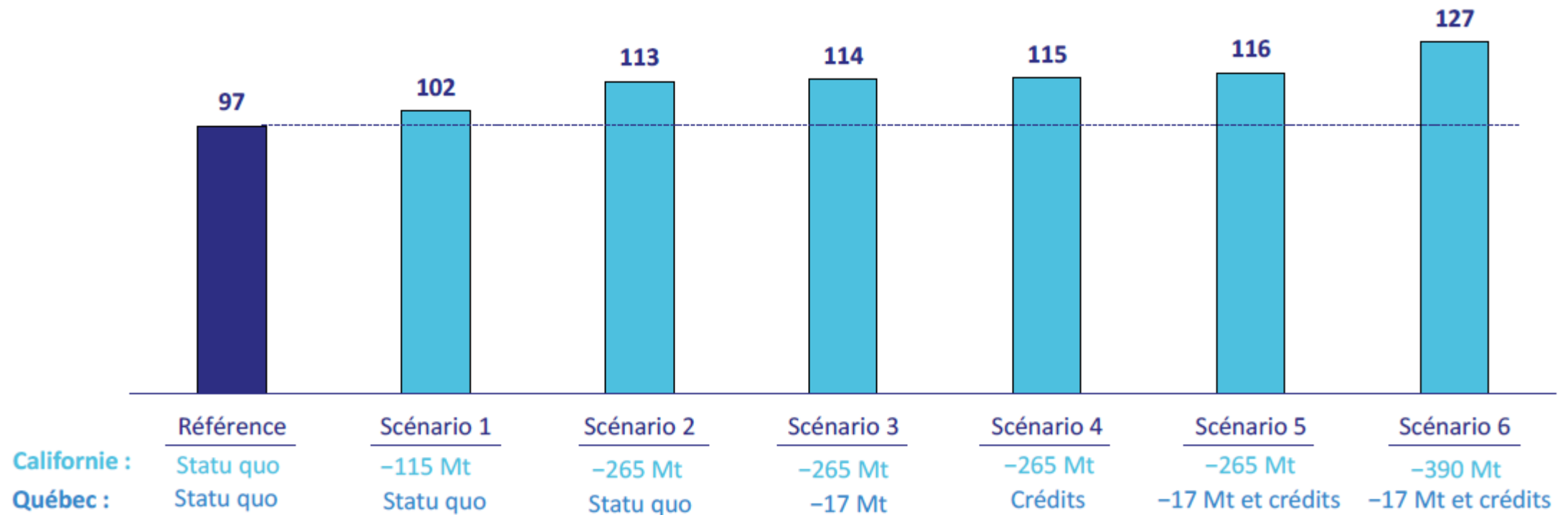
Assurer l'adéquation entre allocation et trajectoire de réduction au Québec

- Impact de 2013 à 2020



Assurer l'adéquation entre allocation et trajectoire de réduction dans un marché lié

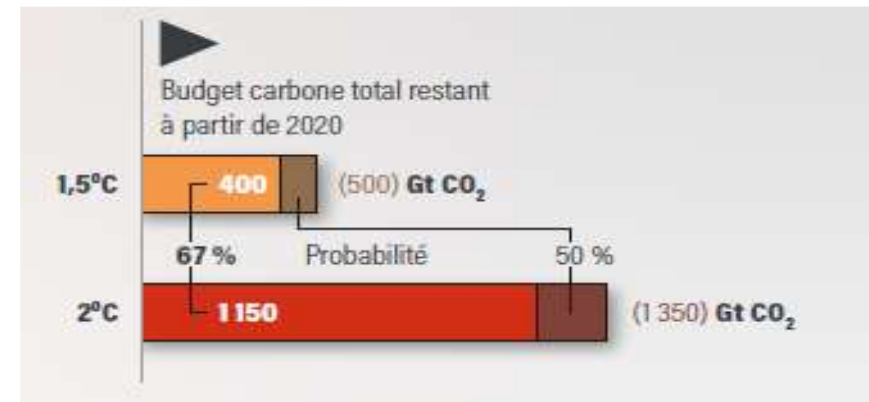
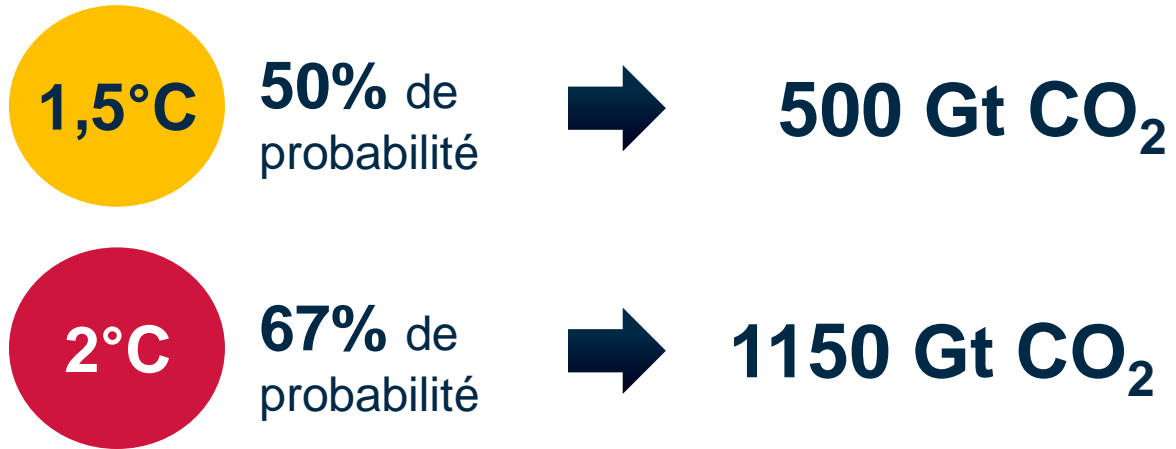
- Projection 2030 de la tarification carbone selon différents scénarios



Réfléchir la question climatique en « budget carbone »

Estimation du budget carbone restant à partir de 2020

Limiter le réchauffement à

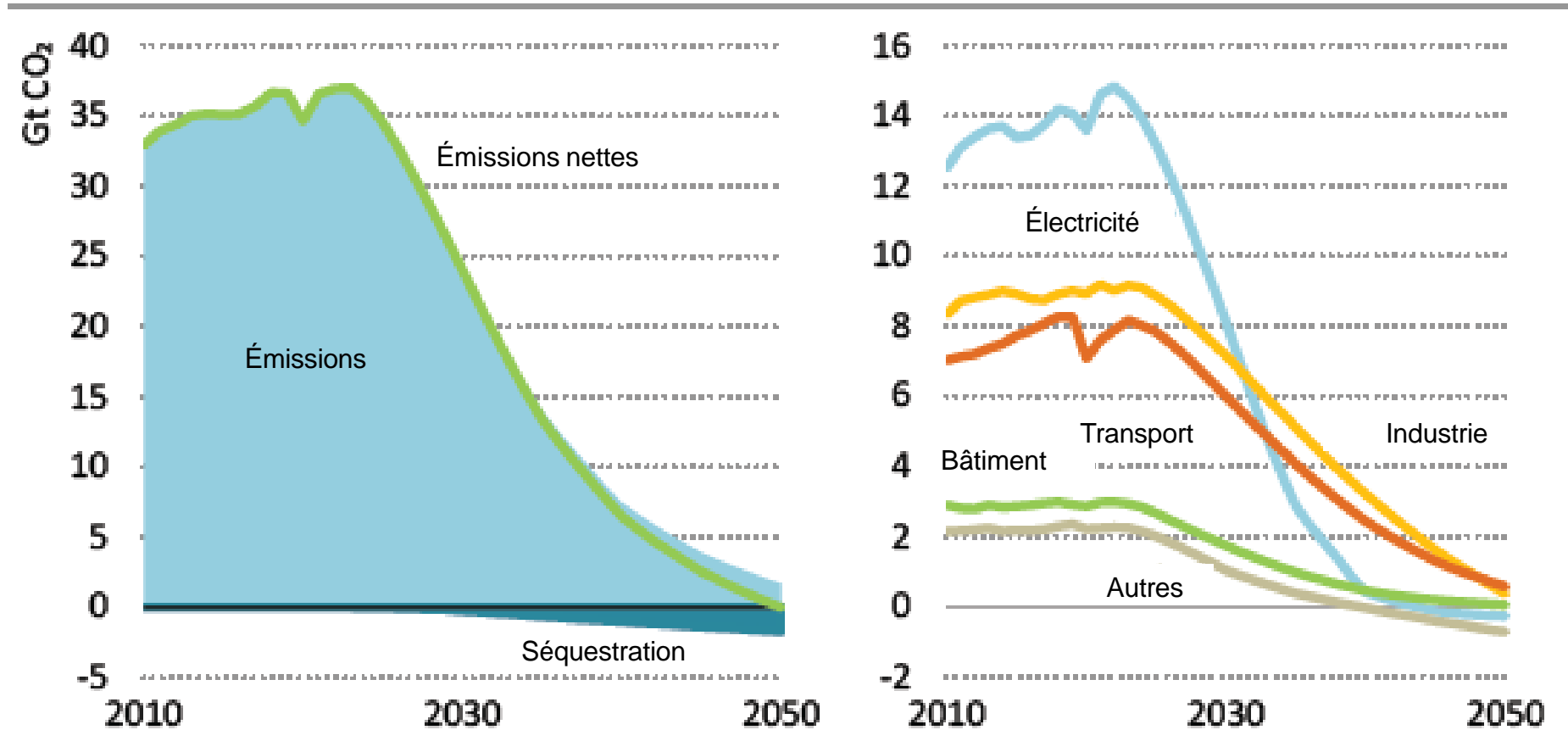


Les émissions de la seule **décennie 2010** sont de **410 Gt CO₂**, le **niveau le plus élevé de l'histoire** de l'humanité.

Nous ne sommes donc **pas** sur une trajectoire limitant le réchauffement à **1,5 °C**.

Accroître l'ambition climatique pour atteindre nos objectifs

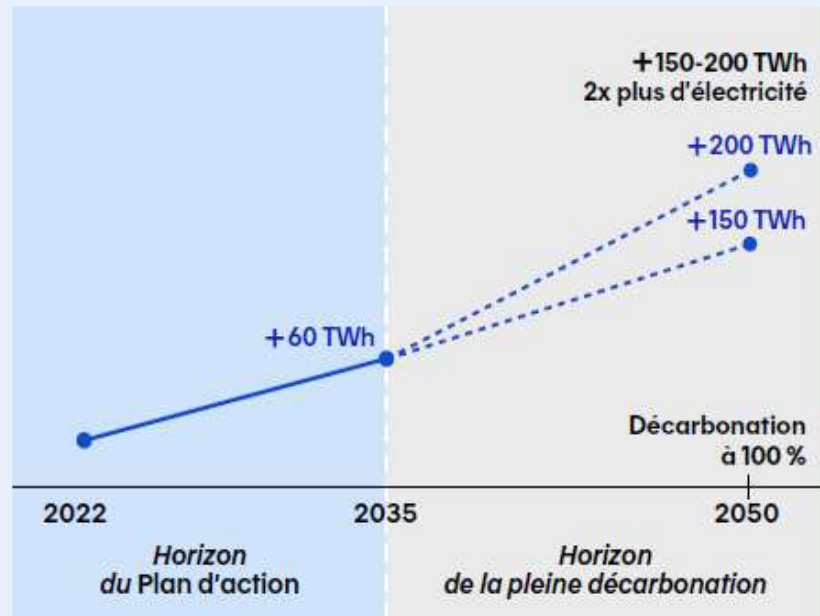
Pour l'AIE, l'accroissement de l'ambition climatique se traduit, pour les économies avancées comme la nôtre, par un objectif net zéro dès **2045**.



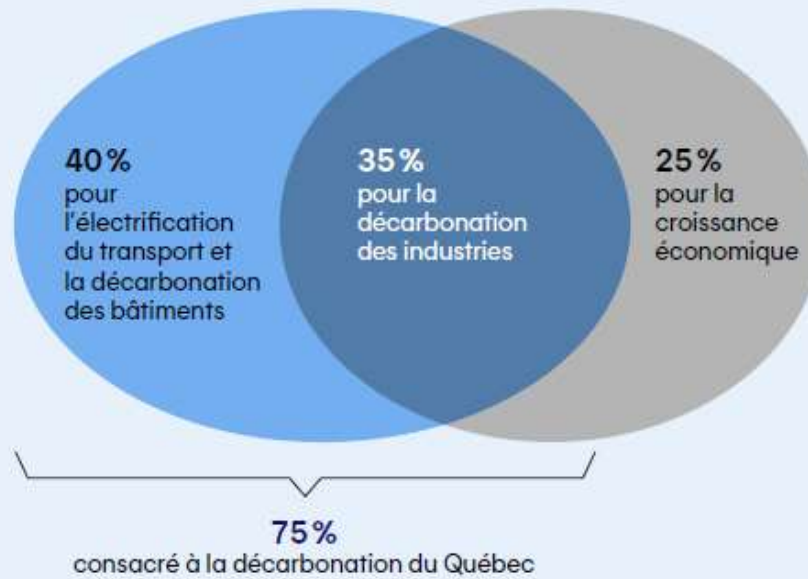
La décarbonation nécessitera des efforts massifs

Au Québec, la moitié de notre consommation énergétique est encore tributaire du secteur fossile

Trajectoire projetée d'électricité d'ici 2050¹



Répartition de l'utilisation d'électricité supplémentaire à l'horizon 2035



« nous entendons miser d'abord et avant tout sur l'efficacité énergétique ... et sur l'énergie éolienne »

- Hydro-Québec

Une tarification carbone nécessaire... mais pas suffisante

Pour le FMI, la « tarification du carbone est **nécessaire, mais pas suffisante** et doit être complétée par d'autres instruments (bonus-malus, subventions vertes, normes réglementaires, etc.) de nature à encourager l'**innovation** et le déploiement de **technologies à faible intensité** de carbone et à remédier aux **défaillances du marché** ».

L'État devra donc utiliser tous les leviers à sa disposition.

GIEC

Besoins d'investissement annuels moyens pour **2020-2030**
dans les scénarios limitant le réchauffement à 2 °C ou 1,5 °C



3 à 6x plus
que les niveaux actuels

Une tarification carbone nécessaire... mais pas suffisante

Pour le FMI, l'arbitrage climatique « se transforme en « **trilemme** », dans la mesure où les décideurs doivent mettre au point **des mesures faisables politiquement**, compatibles avec les **objectifs climatiques** et assurant la **viabilité des finances publiques** ».

Le Québec doit effectuer son propre arbitrage en combinant l'accroissement de mesures **écofiscales** incitatives, la mise en œuvre d'un **cadre réglementaire** plus contraignant et l'augmentation de la **dépense publique** consacrée à l'enjeu climatique.

La combinaison de ces instruments et la capacité d'orienter les flux financiers publics et privés vers les stratégies bas-carbone détermineront la vitesse et l'ampleur du déploiement des voies de solutions **secteur par secteur**.

D'un bilan mondial de l'action climatique à une démarche nationale

L'ÉQUITÉ

Dans tous les États, « la transformation des systèmes ouvre de nombreuses possibilités, mais **les changements rapides peuvent être perturbateurs**. En mettant l'accent sur **l'inclusion et l'équité**, il est possible de relever le niveau d'ambition de l'action climatique et d'**accroître l'appui** à cette action ».

« Le changement climatique touche tout le monde, mais il ne touche pas tout le monde de la même manière ».

Les changements climatiques ne sont pas seulement source d'iniquité basée sur le revenu, ils sont également « des accélérateurs et des amplificateurs des **inégalités sociales de santé** ».

Le Québec a historiquement réussi à mettre en place des programmes favorisant une plus grande équité sociale. Il devra faire de même en matière climatique, **tant en matière d'adaptation que de réduction des émissions**.

D'un bilan mondial de l'action climatique à une démarche nationale

LA MOBILISATION

À l'échelle internationale, l'action climatique est renforcée lorsque « la **société civile**, le **secteur privé**, les **organismes de financement**, les **municipalités** et **autres autorités infranationales**, les **communautés locales** et les **autochtones sont mobilisés** ».

Le gouvernement du Québec a un rôle fondamental à jouer dans cette transition. Mais il ne peut réussir seul, il faut **accentuer l'implication** des différentes parties prenantes à cette transition.

La mise en œuvre des récents plans climat s'inscrit notamment dans cette tendance.

En guise de conclusion

1

Les activités humaines sont sans équivoques la cause des changements climatiques.

2

Les changements climatiques engendrent des coûts majeurs pour les sociétés ; plus l'atteinte de la carboneutralité tarde, plus il sera coûteux, voire impossible, de s'adapter.

3

La tarification des coûts environnementaux est essentielle pour corriger cette défaillance des marchés.

4

L'ampleur actuelle des mesures n'est pas suffisante. Sans accélération des efforts, nous ne pourrons plus limiter le réchauffement à 1,5 °C, voire même à 2,0 °C.

5

Les décideurs doivent urgemment mettre en place des mesures plus ambitieuses, tant en décarbonation qu'en adaptation, afin d'assurer un avenir durable et vivable à tous.

6

Nous disposons des outils et du savoir-faire nécessaires pour réussir.

Intégrer le développement durable : de la fiscalité aux finances publiques



Journée de réflexion

13 juin 2024

Panel Cohérence et politique

Paul Lanoie
(ex-commissaire au développement durable, HEC Montréal)



Des cibles ambitieuses à des réalisations modestes

Paul Lanoie

- **Professeur HEC Montréal (1988-2016)**
 - ✓ Économiste de l'environnement
- **Commissaire à la Commission de l'écofiscalité du Canada (2014-2016)**
- **Commissaire au développement durable - CDD (2016-2021)**

Objectif de la présentation

- Explorer les raisons qui font que:
 - Les objectifs québécois de réduction de GES sont ambitieux
 - Mais les réalisations sont plutôt modestes, en particulier en matière d'écofiscalité
- Peut-on faire mieux ?

Plan de la présentation

- I. Un bref état de la situation
- II. Au moins cinq raisons pour nos réalisations modestes
- III. Quelques pistes pour faire mieux

I. État de la situation

■ Objectifs du Québec

- **2030**: un niveau de GES 37,5% inférieur à celui de 1990
- **2050** : tendre vers la carboneutralité
- Tout en rattrapant le niveau de richesse de l'Ontario...

■ Émissions de **2021**: 8,9 % sous le niveau de 1990

- Selon l'inventaire canadien, les émissions du Québec ont un peu augmenté entre 2021 et 2022

I. État de la situation

■ Écofiscalité:

- 2015:
 - ✓ Recommandation de la Commission Godbout
 - ✓ Le gouvernement propose de développer une stratégie
- 2020: Rapport du CDD
 - ✓ La stratégie est devenue un « Guide d'utilisation »
 - ✓ Le recours aux mesures écofiscales reste limité et leur efficacité est rarement évaluée
 - ✓ En 2023, les recommandations de ce rapport ne sont pas toutes appliquées

II. Cinq raisons pour des réalisations modestes

■ 1. Lutte contre les changements climatiques: **bien public**

- S'il est fourni à un individu, il est fourni à tous
- Intérêt à se comporter en « **free rider** »
- Vrai pour les individus, les entreprises, les nations
- Nécessité d'une intervention gouvernementale forte

II. Cinq raisons pour des réalisations modestes

■ 2. Compétitivité internationale:

- Crainte d'être plus exigeant que nos concurrents
- Menace réelle pour les secteurs à fortes émissions qui exportent beaucoup: éviter les « fuites de carbone »
- Tarification du carbone peu présente en Amérique du Nord
- Prix québécois de l'essence, un des plus élevés

II. Cinq raisons pour des réalisations modestes

■ 3. Faire des annonces « stimulantes » et ensuite...

- Présenter des stratégies aguichantes, des objectifs importants, couper des rubans...
- Plus intéressant que se donner des **objectifs** chiffrés, des **cibles intermédiaires**, un **suivi** rigoureux, une **reddition de compte** transparente...
- Constat fréquent des rapports du Vérificateur général

II. Cinq raisons pour des réalisations modestes

■ 4. Grande complexité de l'action gouvernementale

- Contraintes du secteur public versus secteur privé (acceptabilité sociale, gradualisme, etc.)
- Passer du national...au régional...au local
- Mesurer les effets: une science en soi !
- Des exemples

II. Cinq raisons pour des réalisations modestes

■ 5. Courage politique

- « L'écofiscalité, politiquement ça ne passe pas... »
- Difficulté à imposer des mesures à « coûts concentrés et bénéfices diffus »

III. Quelques pistes pour faire mieux

■ Bonnes pratiques de cinq pays « performants » (Rapport CDD - mai 2021)

- Pays où on observe:
 - ✓ Baisse des émissions de GES entre 1990 et 2018 beaucoup plus substantielle qu'au Québec
 - ✓ Croissance de la population et de l'activité économique similaire
- Recension des mesures qui ont fonctionné dans six secteurs (transports, bâtiments, déchets, etc.)

III. Quelques pistes pour faire mieux

■ Bonnes pratiques de cinq pays « performants »

- Danemark, France, Royaume-Uni, Suède, Suisse

TABLEAU 1 Variation des émissions de GES, de la population et du produit intérieur brut au Québec et dans les cinq pays retenus entre 1990 et 2018

	Émissions de GES ¹ (%)	Population (%)	Produit intérieur brut (%)
Québec	-6	+20	+71
Danemark	-32	+13	+63
France	-19	+18	+55
Royaume-Uni	-42	+16	+75
Suède	-27	+19	+82
Suisse	-14	+27	+56

1. Celles provenant du secteur de l'affectation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie sont exclues.

Sources : Banque mondiale, Eurostat, MELCC, Organisation de coopération et de développement économiques, Statistique Canada.

III. Quelques pistes pour faire mieux

■ Bonnes pratiques de cinq pays « performants »

- Plusieurs mesures efficaces sont de nature écofiscale
- Quelques exemples:
 - ✓ Bonus-Malus sur les véhicules en France et en Suède
 - ✓ Taxe sur les HFC au Danemark
 - ✓ Taxe à l'enfouissement au Royaume Uni

Panel Cohérence et politique

Animation

Antoine
Genest-Grégoire
CFFP. UdeS



Avec

Paule Halley
(Université Laval)

Corinne Gendron
(UQAM)

Alain Webster
(Comité cons. sur les
chang. clim., UdeS)

Paul Lanoie
(ex-commissaire au dvt
durable HEC Montréal)



Coordination
internationale

Concertation et actions
des entreprises

Fonds d'électrification et
de chang. climatiques

Cohérence des politiques
gouvernementales

Intégrer le développement durable : de la fiscalité aux finances publiques



Journée de réflexion

13 juin 2024

Merci à nos partenaires financiers



association de
planification fiscale
et financière



CPA

ORDRE DES COMPTABLES
PROFESSIONNELS AGRÉÉS
DU QUÉBEC